



RÈGLEMENT DU CHALLENGE INTER CARAÏBES « GUYANE » 2009

1- LA PRESENTATION DU CIC

Le Challenge Inter Caraïbe est une manifestation équestre internationale qui a pour objectif de rassembler les meilleurs cavaliers de saut d'obstacles de la Caraïbe.

Cette compétition est unique puisqu'elle donne l'occasion aux cavaliers d'être à la fois adversaires et partenaires car les chevaux du pays organisateur sont également montés par les délégations invitées : le Brésil, la Guadeloupe, la Martinique, le Surinam et le Loiret.

Cette épreuve du **Challenge Intercaraïbe 2009-2010** se tiendra du 29 au 31 octobre 2009 lors du **1^{er} Salon Amazonien du Cheval** sur la Place des Palmistes de Cayenne.

La qualité technique des épreuves sera assurée par Michel Ismalun, chef de piste international.

2- LE PROGRAMME

Judi 29 Octobre :

16h00	ESSAI des chevaux
19 00	Soirée de Bienvenue

Vendredi 30 Octobre :

19h00	EPREUVE Club 1 : Barème A au chrono (0,80m à 0,90 m)
20h30	EPREUVE Elite : Barème A au chrono (0,90m à 1,05 m)

Samedi 31 Octobre :

17h00	EPREUVE Club 1 : Barème A avec barrage (0,80m à 0,90m)
19h00	EPREUVE Elite: Barème A avec barrage (0,90m à 1,05m)

7, lotissement Garin – 97355 MACOURIA

Tél. 06 94 24 17 19 - Email : contact@cre-guyane.com



Remise des prix et Soirée dansante

3- LES CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les épreuves du championnat de Guyane sont ouvertes à tous les cavaliers des groupements équestres de Guyane disposant d'une **Licence Fédérale Compétition**

Un cavalier ne peut faire qu'une participation par épreuve.

En fonction, des épreuves les cavaliers doivent présenter un niveau minimum :

Club 1	Galop 4
Club Elite	Galop 6

Cavaliers invités (hors FFE) : selon évaluation des niveaux du pays d'origine

4- L'ENGAGEMENT

L'engagement est de 75,00 € par cavalier.

Cette somme correspond aux participations aux 2 épreuves, un package « cavalier » et l'invitation aux soirées d'accueil et de clôture.

Les clubs devront impérativement adresser au CREG la liste définitive des chevaux et des cavaliers engagés dans la compétition avant le 20 octobre 2009.

Les montants des engagements devront être réglés avant le 25 octobre.

En cas de force majeure, ne pourront prétendre à un remboursement que les engagements annulés au plus tard le lundi précédent la compétition, c'est à dire le lundi 26 octobre.

Cavaliers invités : Engagement gratuit

5- L'ATTRIBUTION DES CHEVAUX

Tout compétiteur s'engage, conformément au présent règlement à laisser une des deux places sur son cheval à un cavalier invité pour toute la durée du concours.

Si, durant le concours, un cheval est arrêté, les cavaliers pourront changer de cheval dans la limite des chevaux disponibles, en laissant une priorité aux cavaliers invités.

Tout cheval doit être engagé avec deux cavaliers et fait donc deux tours par jour, sauf cheval de remplacement pour blessure, boiterie ou cas de force majeure.

Tous les chevaux doivent avoir été engagés à au moins 1 épreuve officielle de la nouvelle saison 2009/2010 avant de participer au Challenge Inter Caraïbe.

7, lotissement Garin – 97355 MACOURIA

Tél. 06 94 24 17 19 - Email : contact@cre-guyane.com



6- LE CLASSEMENT

Le calcul des points aux challenges (sur les 2 épreuves)sera effectué de la façon suivante :

CLASSEMENT INDIVIDUEL :

- 1^{er} : nombre de participants plus 1 point
- 2^{ème} : nombre de participants moins 1 point
- 3^{ème} : nombre de participants moins 2 points Jusqu'au dernier non éliminé
- Cavalier éliminé moins 5 points.

En cas d'égalité de points pour le challenge, les cavaliers seront ex aequo.

CLASSEMENT PAR EQUIPE :

Un classement par équipe sera calculé en retenant le meilleur résultat dans chacune des 2 catégories (Club 1 et Elite).

7- LE REGLEMENT

Toutes les épreuves du Challenge Inter Caraïbes appliquent le règlement de la Fédération Française d'Équitation pour les compétitions.

Est réputé connaître le présent règlement et accepter sans réserve toutes les dispositions qu'il contient et ses conséquences :

- toute personne représentant un groupement sportif adhérent de la FFE,
- tout licencié de la FFE, son entraîneur et ses accompagnateurs,
- les organisateurs des compétitions et les Officiels de compétition,
- toute personne physique ou morale ayant une part d'intérêt quelconque dans la compétition.

Les modifications et leurs dates d'application apportées par la FFE sont consultables sur www.ffe.com.